

RENDEUX

COMMUNE DE RENDEUX

VENTE DE BOIS

BOIS MARCHANDS CERTIFIES PEFC

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 A 16H00

Commune : 24 lots y compris chablis

Fabriques d'églises : 4 lots

chablis

par soumission

Salle de Rendeux-Bas

Messieurs les amateurs sont priés de prendre toutes les dispositions financières pour que le permis d'exploitation leur soit délivré en temps utile

Dépôt des cautions : une demi-heure avant la vente

Rendeux, le 03.09.2019

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale

Le Bourgmestre

(s) NOEL Marylène

(s) LERUSSE Cédric

Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE
DE
RENDEUX

Séance Publique du 03.09.2019

Présents :

Mr LERUSSE Cédric, **Bourgmestre**

M. ONSMONDE Frédéric, **Président de l'assemblée et Conseiller**

M. TRICOT Benoît, Mme CARLIER Audrey, M. COLLIN Louis-Philippe ; **Echevins**

M. CORNET Albert, M. LECLERE Philippe, M. RASKIN Marc, Mme RASKIN Carole,

M. SONET Dominique, Mme SPEYBROUCK Elise **Conseillers.**

Mme Lucienne DETHIER, **Présidente du CPAS**

Monsieur Christian ANTOINE, **Directeur général ff**

OBJET : **EXAMEN ET APPROBATION DES CONDITIONS DE LA VENTE DE BOIS MARCHANDS DU 23.09.2019 – à 16h00 et DE LA VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE du 18.10.2019 à 18h00.**

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-36 ;

Vu le Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code Forestier, notamment les articles 72 à 79 ;

Vu le Règlement Général de Police adopté au Conseil communal du 26.06.2014 et notamment le chapitre II, Section 7 portant sur l'exploitation forestière ;

Considérant le nouveau cahier général des charges des ventes de bois arrêté par le Gouvernement wallon le 07/07/2016 ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 10 septembre 2009 décidant d'adopter la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne ;

Considérant les états de martelage dressés par Mme LAMOTTE, cheffe de cantonnement de LA ROCHE-EN-ARDENNE ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier et joint en annexe;

Considérant que la présente délibération est conforme à la loi et à l'intérêt général ;

Sur proposition du Collège communal;

Par ces motifs ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

I. **CONDITIONS DE VENTE :**

La vente des coupes de bois de l'exercice 2019 – Bois certifiés PEFC - aura lieu par voie d'adjudication publique pour les bois marchands le 23.09.2019 à 16h00 à la salle du Foot de

Rendeux-Bas et de gré à gré pour les bois de chauffage le vendredi 18.10.2019 à 18 heures à la salle de Devantave

- a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008.
- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur à partir des ventes de l'exercice en cours.
- c) aux clauses particulières reprises sous le n° II
- d) La vente publique concerne :

Bois communaux :

- 24 lots de bois marchands d'une contenance globale de 6.434,59 m³ de grumes et 893 m³ de houppiers.
- 38 lots de bois de chauffage d'une contenance globale de 880 m³ de grumes et 40 m³ de houppiers.

Bois de fabriques d'églises (4 lots pour Hodister et 2 lots pour Rendeux-Bas):

- 4 lots de bois marchands d'une contenance globale de 350 m³ de grumes et 1 m³ de houppiers.
- 6 lots de bois de chauffage d'une contenance globale de 111 m³ de grumes et 4 m³ de houppiers.

II. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

A. En application de l'article 4 du cahier général des charges arrêté par le Gouvernement WALLON le 07/07/2016, la vente se fera par voie d'adjudication publique pour les bois marchands et de gré à gré pour les bois de chauffage.

Bois Marchands : 24 lots de bois communaux + 4 lots appartenant aux FE de Hodister et de Rendeux-Bas

Coupe ordinaire – futaie résineux et feuillus et chablis par combinaisons des enchères et soumissions. Les soumissions seront exprimées en euros.

Bois de chauffage : 38 lots de bois communaux + 6 lots appartenant aux FE de Hodister et Rendeux-Bas

Coupe ordinaire – aux enchères uniquement et celles-ci seront exprimées en euros.

La vente de bois de chauffage se déroulera en un tour, la vente sera limitée à un seul lot par amateur.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le vendredi 22 novembre 2019 à 14 heures à Rendeux, salle du conseil communal, rue de Hotton 1 à 6987 RENDEUX.

Article 2 : soumissions

Les soumissions des lots devront être remises en mains propres du président de la vente, le jour de la vente, avant le début de la séance.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges. Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention « vente du 23.09.2019/ lot n° ... de / soumissions ».

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Les promesses de caution bancaire non utilisées pourront être récupérées.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Toute soumission pour lots groupés sera exclue sauf mention explicite dans les commentaires des lots concernés conformément à l'art. 5 du cahier général des charges.

Article 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation.

Les bois verts seront facturés à 65 % du prix d'un bois sain de même catégorie, les bois secs à 35 %.

Le calcul du prix du bois sain de référence par catégorie de grosseur sera calculé en ventilant par catégorie le prix principal de vente du lot sur base des données du catalogue.

Article 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation.

Les chablis déracinés seront facturés à 80 % du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50 %.

Article 5 : Délais d'exploitation des chablis.

Sauf stipulation contraire au catalogue, les délais d'exploitation sont :

Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives : abattage et vidange pour le 31/03/2021 (y compris ravalement des souches).

Chablis résineux : abattage et vidange pour le 31/03/2020.

Chablis feuillus : abattage et vidange pour le 30/06/2020.

Pour ces chablis résineux, si l'adjudicataire ne souhaite pas vidanger les arbres abattus dans ce délai, il sera tenu d'abattre et d'écorcer les arbres endéans les 20 jours de la délivrance du permis d'exploiter et d'évacuer ou de détruire les écorces dès l'abattage. Dans tous les cas, la vidange sera terminée pour le **01/09/2020**.

En cas de non-respect des délais d'abattage et de vidange de ces chablis résineux, le propriétaire fera automatiquement appel à un tiers, aux frais de l'adjudicataire, pour abattre, écorcer et détruire les écorces selon le cas.

Aucune prorogation ne sera octroyée au bois de chauffages

Article 6 : Conditions d'exploitation.

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 7 : Itinéraires balisés.

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT, ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 8 : Etats des lieux

Chaque lot devra faire l'objet d'un état des lieux

Article 9 : Respect des voiries

Le délai pour la remise en état des voiries devra être déterminé en accord avec la commune

III. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES à obtenir auprès de :

Cantonement du département de la Nature et des Forêts.
LA ROCHE-EN-ARDENNE.

- Cantonnement de La Roche-en-Ardenne :
 - Cheffe de cantonnement S. LAMOTTE, Val de Bronze 9 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE (084/24.50.80).
- Triage de DEVANTAVE: DAINE Cédric, Place du Marché, 5 à 6987 HODISTER (0473/84.90.73).
- Triage de RENDEUX : BERTRAND Nestor, Thier de Marche 3A à 6987 Chéoux-Rendeux (0477/78.13.56).
- Triage de MARCOURT: SEBILLE Jean-Philippe, (0477/38.13.66).

IV. EXPLOITATION FORESTIERE

Art. 25. Nonobstant les dispositions de l'article 15, l'exploitant notifie à la commune concernée, au plus tard deux jours ouvrables avant le début des opérations de débardage et de transport, les voies communales qui seront utilisées pour ces opérations jusqu'à ce que soit atteinte une route qui permette aisément le croisement de deux véhicules automoteurs sur toute sa longueur. La commune ou l'exploitant peut demander l'établissement d'un état des lieux contradictoire. A défaut d'un tel état des lieux, le chemin et ses abords sont réputés s'être trouvés en bon état avant les opérations de débardage ou de transport.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général ff
(s) ANTOINE

Le Président,
(s) ONSMONDE F

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice générale,

NOEL Marylène

Le Bourgmestre,

LERUSSE Cédric

BOIS COMMUNAUX

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

3,0000 Ha; 152 bois; cube moyen : 561 dm³; circ moyenne : 92 cm; 85 m³ grumes; 14 m³ houppiers
Comp/Pa : 711/10

Lieu(x) - dit(s)

HAPINAY - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 100		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	4	0,148 m ³	1	0,037 m ³	4	0,148 m ³	-	-
45	14,5	6		2		6		-	-
55	17,5	4	0,974 m ³	1	0,279 m ³	5	1,095 m ³	-	-
65	20,5	2	0,414 m ³	2	0,414 m ³	4	0,828 m ³	-	-
75	24,0	8		1		1		-	-
85	27,0	13		1		2		-	-
95	30,0	18	19 m ³	-	0,705 m ³	-	1,176 m ³	-	-
105	33,5	21		-		-		-	-
115	36,5	20	27 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	9		-		-		-	-
135	43,0	10		-		-		-	-
145	46,0	-	19 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	-
165	52,5	2		-		-		-	-
175	55,5	2	11 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	2,465 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		122	80 m ³	8	1,435 m ³	22	3,247 m ³	-	-
Houp./tail.			14 m ³		-		-		-

931/2019/3443/2/100 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 711/10:2019/209, 711/10:2019/208, 711/10:2019/210

Remarques éventuelles pour le lot 100

Mesures prises au compas.



INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

2,4912 Ha; 282 bois; cube moyen : 533 dm³; circ moyenne : 76 cm; 150 m³ grumes

Comp/Pa : 112/1, 112/2

Lieu(x) - dit(s)

SUR THIER-CLINQUART - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SCOLYTE SEC RX		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,180 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	17		-		-		-	
55	17,5	31	8,463 m ³	-		-		-	
65	20,5	70	22 m ³	1	0,327 m ³	-		-	
75	24,0	55		1		-		-	
85	27,0	44	54 m ³	1	1,073 m ³	-		-	
95	30,0	25		2		-		-	
105	33,5	14		-		-		-	
115	36,5	11	50 m ³	-	1,568 m ³	-		-	
125	40,0	3		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	1	9,900 m ³	-		1	2,118 m ³	-	
Totaux Gr.		276	145 m ³	5	2,968 m ³	1	2,118 m ³	-	
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/101 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 112/2:2019/225, 112/1:2019/226, 112/1:2019/223, 112/1:2019/224

Remarques éventuelles pour le lot 101

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

LOT 102

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

6,0000 Ha; 301 bois; cube moyen : 593 dm³; circ moyenne : 79 cm; 179 m³ grumes

Comp/Pa : 711/1, 711/2, 711/10

Lieu(x) - dit(s)

HAPINAY - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 102		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS SANITAIRE DERACINE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	-	-	3	0,186 m ³	-	-
45	14,5	2		-		36		1	
55	17,5	18	4,028 m ³	-	-	27	9,576 m ³	-	0,116 m ³
65	20,5	33	11 m ³	-	-	13	4,147 m ³	-	-
75	24,0	33		-		6		1	
85	27,0	32	34 m ³	1	0,587 m ³	7	7,165 m ³	-	0,465 m ³
95	30,0	23		-		11		1	
105	33,5	11		-		5		-	
115	36,5	4	34 m ³	2	2,284 m ³	5	21 m ³	-	0,849 m ³
125	40,0	4		1		8		1	
135	43,0	1		1		1		-	
145	46,0	-	7,497 m ³	1	4,752 m ³	2	18 m ³	-	1,518 m ³
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		1		1		-	
175	55,5	-	-	2	7,789 m ³	-	2,756 m ³	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	1	6,511 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		161	91 m ³	11	22 m ³	125	63 m ³	4	2,948 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/102 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 711/2:2019/229, 711/1:2019/230, 711/1:2019/227, 711/1:2019/231, 711/10:2019/228

Remarques éventuelles pour le lot 102

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

LOT 103

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

7,5000 Ha; 270 bois; cube moyen : 1190 dm³; circ moyenne : 105 cm; 321 m3 grumes

Comp/Pa : 111/2, 111/3

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE CONCY - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 103		EPICEA		MELEZE DU JAPON					
Esèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	1,191 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	19		1		-	-	-	-
85	27,0	31	35 m ³	4	3,218 m ³	-	-	-	-
95	30,0	38		10		-	-	-	-
105	33,5	37		29		-	-	-	-
115	36,5	25	117 m ³	24	72 m ³	-	-	-	-
125	40,0	16		8		-	-	-	-
135	43,0	3		10		-	-	-	-
145	46,0	5	44 m ³	2	35 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3		1		-	-	-	-
165	52,5	1	11 m ³	-	2,403 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		181	208 m ³	89	113 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2019/3443/2/103 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 111/3:2019/321, 111/3:2019/320, 111/2:2019/319

Remarques éventuelles pour le lot 103

Cubage par hauteur dominante pour la parcelle 2.

Bois mesurés au compas.



INFORMATIONS : DAINÉ Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

3,8200 Ha; 192 bois; cube moyen : 1407 dm³; circ moyenne : 117 cm; 270 m³ grumes

Comp/Pa : 711/2

Lieu(x) - dit(s)

HAPINAY - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 104		SITKA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,221 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,327 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		2		-		-	
85	27,0	11	8,248 m ³	9	7,026 m ³	-	-	-	-
95	30,0	4		13		-		-	
105	33,5	7		25		-		-	
115	36,5	4	16 m ³	36	87 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		23		-		-	
135	43,0	-		18		-		-	
145	46,0	-	-	20	112 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		9		-		-	
165	52,5	-		4		-		-	
175	55,5	-	-	2	39 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		31	25 m ³	161	245 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/104 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 711/2:2019/323, 711/2:2019/322

Remarques éventuelles pour le lot 104

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

INFORMATIONS : DAINE Cedric, 084/44.47.23, 0473/84.90.73

3,0000 Ha; 921 bois; cube moyen : 1497 dm³; circ moyenne : 116 cm; 1379 m3 grumes

Comp/Pa : 111/2

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE CONCY - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 105		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SCOLYTE SEC RX			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	1,296 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	10		-		-		-	
85	27,0	44	40 m ³	1	0,573 m ³	4	2,432 m ³	-	-
95	30,0	129		1		1		-	
105	33,5	174		10		3		-	
115	36,5	169	584 m ³	10	22 m ³	3	7,598 m ³	-	-
125	40,0	145		11		2		-	
135	43,0	88		10		1		-	
145	46,0	49	544 m ³	7	46 m ³	-	4,732 m ³	-	-
155	49,5	20		8		-		-	
165	52,5	6		4		-		-	
175	55,5	5	88 m ³	2	34 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	4,600 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		843	1 262 m ³	64	103 m ³	14	15 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/105 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 111/2:2019/56, 111/2:2019/55, 111/2:2019/54

Remarques éventuelles pour le lot 105

Cubage par hauteur dominante.

Mesures prises au compas.

Pour la coupe définitive, exploitation sur lit de branches uniquement (écartement entre lits de branches d'environ 30 m).

Largeur des cloisonnements ou lits de branches de 4 m. maximum.

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements).

Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

24,7352 Ha; 60 bois; cube moyen : 4775 dm³; circ moyenne : 221 cm; 286 m³ grumes; 175 m³ houppiers
Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 200		CHENE		HETRE		ER SYCOMORE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-	-	-	-	1	5,623 m ³	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	10	34 m ³	2	7,402 m ³	-	-	-	-
205	65,0	7		3		-		-	
215	68,5	7		3		1		-	
225	71,5	3		1		-		-	
235	75,0	4		6		-		-	
245	78,0	-	89 m ³	2	76 m ³	-	4,912 m ³	-	-
255	81,0	2		2		-		-	
265	84,5	2		1		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	1	47 m ³	-	22 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		37	170 m ³	20	105 m ³	3	11 m ³	-	-
Houp./tail.			77 m ³		94 m ³		4 m ³		-

931/2019/3443/2/200 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2019/391, 723/10:2019/389, 723/10:2019/390

Remarques éventuelles pour le lot 200

Bois mesurés au mètre ruban.

Un plan de localisation de chaque arbre est disponible chez l'Agent du triage.

Les bois sont numérotés de 1 à 60.

Les volumes sont indicatifs et non certifiés.

peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06. N2000 - en

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

 12,000 Ha; 406 bois; cube moyen : 1661 dm³; circ moyenne : 143 cm; 675 m³ grumes; 287 m³ houpiers

Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 201		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-	-	1	0,487 m ³	-	-	-	-
105	33,5	4		2		5		-	
115	36,5	15	16 m ³	10	10 m ³	10	13 m ³	-	-
125	40,0	46		8		21		-	
135	43,0	47		5		30		2	
145	46,0	38	169 m ³	4	21 m ³	24	109 m ³	-	2,820 m ³
155	49,5	25		1		21		-	
165	52,5	22		3		16		-	
175	55,5	7	123 m ³	-	9,351 m ³	10	113 m ³	-	-
185	59,0	9		-		9		-	
195	62,0	1	30 m ³	-	-	2	34 m ³	1	3,463 m ³
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		2	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	-	-	-	-	1	15 m ³
Totaux Gr.		214	338 m ³	34	41 m ³	148	269 m ³	6	21 m ³
Houp./tail.			99 m ³		12 m ³		159 m ³		15 m ³

931/2019/3443/2/201 Tri 002

LOT 201		ER SYCOMORE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHARME AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	2	3,128 m ³	2	2,820 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	3,128 m ³	2	2,820 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m ³		1 m ³		-		-

931/2019/3443/2/201 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2019/394, 723/10:2019/397, 723/10:2019/396, 723/10:2019/393, 723/10:2019/395, 723/10:2019/392

Remarques éventuelles pour le lot 201

Bois mesurés au mètre ruban.

Une demande d'autorisation de passage pour la traversée d'un gué sera sollicitée et accordée préalablement aux travaux d'exploitation.

N2000 - en peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

12,0000 Ha; 228 bois; cube moyen : 1829 dm³; circ moyenne : 148 cm; 417 m³ grumes; 173 m³ houppiers

Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 202		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		ER SYCOMORE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	-	-	1	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	-	0,357 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	1	-	-	-
115	36,5	5	4,345 m ³	1	0,869 m ³	3	3,632 m ³	-	-
125	40,0	26	-	-	-	11	-	2	-
135	43,0	21	-	1	-	9	-	1	-
145	46,0	30	102 m ³	1	2,877 m ³	15	52 m ³	1	5,474 m ³
155	49,5	21	-	2	-	15	-	-	-
165	52,5	18	-	1	-	6	-	-	-
175	55,5	6	103 m ³	-	6,402 m ³	5	61 m ³	1	2,923 m ³
185	59,0	7	-	1	-	8	-	-	-
195	62,0	2	27 m ³	-	2,961 m ³	4	38 m ³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	3,775 m ³	-	-
Totaux Gr.		136	236 m ³	8	13 m ³	78	158 m ³	5	8,397 m ³
Houp./tail.			72 m ³		3 m ³		97 m ³		1 m ³

931/2019/3443/2/202 Tri 002

LOT 202		CHARME AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	0,965 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,965 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/202 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2019/402, 723/10:2019/400, 723/10:2019/398, 723/10:2019/399, 723/10:2019/401

Remarques éventuelles pour le lot 202

Bois mesurés au mètre ruban.

Une demande d'autorisation de passage pour la traversée d'un gué sera sollicitée et accordée préalablement aux travaux d'exploitation.

feuilus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06

N2000 - en peuplement

LOT 203

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 1,0000 Ha; 2 bois; cube moyen : 6600 dm³; circ moyenne : 255 cm; 13 m3 grumes
 Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 203		EPICEA							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
255	81,0	2	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/203.Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2019/403

Remarques éventuelles pour le lot 203

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

2,0000 Ha; 222 bois; cube moyen : 459 dm³; circ moyenne : 69 cm; 102 m3 grumes; 28 m³ houppiers
Comp/Pa : 723/10

Lieu(x) - dit(s)

NASHEZ - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 204		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		15		-		-	
35	11,0	-		26	1,794 m ³	-		-	
45	14,5	-		38		-		-	
55	17,5	-		35	8,989 m ³	-		-	
65	20,5	-		26	5,954 m ³	-		-	
75	24,0	1		16		-		-	
85	27,0	1		19		-		-	
95	30,0	-	0,852 m ³	15	24 m ³	-		-	
105	33,5	1		5		-		-	
115	36,5	-	0,839 m ³	4	8,062 m ³	-		-	
125	40,0	-		4		-		-	
135	43,0	-		3		-		-	
145	46,0	-		2	13 m ³	-		-	
155	49,5	1		1		-		-	
165	52,5	-		2		-		-	
175	55,5	1	5,211 m ³	2	13 m ³	-		-	
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	3,809 m ³	-		-		-	
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	1	16 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		9	27 m ³	213	75 m ³	-		-	
Houp./tail.			20 m ³		8 m ³	-		-	

931/2019/3443/2/204 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 723/10:2019/404, 723/10:2019/405

Remarques éventuelles pour le lot 204

Une demande d'autorisation de passage pour la traversée d'un gué sera sollicitée et accordée préalablement aux travaux d'exploitation.

feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06

N2000 - en peuplement



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

11,7914 Ha; 780 bois; cube moyen : 182 dm³; circ moyenne : 59 cm; 142 m³ grumes; 4 m³ houppiers

Comp/Pa : 21/10

Lieu(x) - dit(s)

BASSE ROUBIESTAY - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 205		CHENE		HETRE		CHARME		FEUILLUS DIVERS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		17		3	
35	11,0	3	0,130 m ³	4	0,184 m ³	49	2,185 m ³	34	1,349 m ³
45	14,5	9		14		50		94	
55	17,5	10	1,956 m ³	18	3,870 m ³	47	9,114 m ³	102	19 m ³
65	20,5	9	1,656 m ³	16	3,312 m ³	37	6,808 m ³	87	16 m ³
75	24,0	5		12		19		29	
85	27,0	18		10		5		20	
95	30,0	10	13 m ³	6	11 m ³	2	8,470 m ³	11	22 m ³
105	33,5	8		4		1		8	
115	36,5	1	6,149 m ³	3	5,843 m ³	-	0,681 m ³	-	5,448 m ³
125	40,0	2		-		-		1	
135	43,0	1	3,368 m ³	-		-		-	1,075 m ³
Totaux Gr.		77	26 m ³	87	24 m ³	227	27 m ³	389	65 m ³
Houp./tail.			1 m ³		2 m ³		-		1 m ³

931/2019/3443/2/205 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/10:2019/407, 21/10:2019/409, 21/10:2019/406, 21/10:2019/408

LOT 206

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

3,4173 Ha; 235 bois; cube moyen : 857 dm³; circ moyenne : 94 cm; 201 m³ grumes

Comp/Pa : 121/2

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 206		EPICEA							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	1	0,352 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	2,148 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	27		-		-		-	
85	27,0	63	55 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	53		-		-		-	
105	33,5	55		-		-		-	
115	36,5	21	131 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	5		-		-		-	
135	43,0	3	12 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		235	201 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/206 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/2:2019/410

Remarques éventuelles pour le lot 206

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 4,1287 Ha; 561 bois; cube moyen : 498 dm³; circ moyenne : 76 cm; 280 m3 grumes
 Comp/Pa : 121/1

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 207		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	12		-		-		-	
55	17,5	64	15 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	116	36 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	166		-		-		-	
85	27,0	116	152 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	63		-		-		-	
105	33,5	16		-		-		-	
115	36,5	7	74 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1	1,652 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		561	279 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/207 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/1:2019/411

Remarques éventuelles pour le lot 207

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,
 0,4157 Ha; 204 bois; cube moyen : 107 dm³; circ moyenne : 42 cm; 22 m³ grumes
 Comp/Pa : 121/3

Lieu(x) - dit(s)

QUEUE DU VAULT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____	
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____	

LOT 208		EPICEA							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	31		-		-		-	
35	11,0	60	3,953 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	72		-		-		-	
55	17,5	23	12 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	13	3,770 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	1	2,088 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		204	22 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

931/2019/3443/2/208 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 121/3:2019/412

Remarques éventuelles pour le lot 208

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

LOT 209

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété RENDEUX CNE

INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 0477/78.13.66,

9,4859 Ha; 5432 bois; cube moyen : 97 dm³; circ moyenne : 40 cm; 525 m³ grumes

Comp/Pa : 722/2

Lieu(x) - dit(s)

FANGE DU BATY - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 209		EPICEA AMELIORATION		EPICEA CLOISONNEMENT		PIN SYLVESTRE AMELIORATION			
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 135		319		26		-	
35	11,0	1 097	85 m ³	382	28 m ³	59	3,784 m ³	-	-
45	14,5	654		398		103		-	
55	17,5	304	127 m ³	308	100 m ³	119	30 m ³	-	-
65	20,5	93	27 m ³	132	38 m ³	49	12 m ³	-	-
75	24,0	27		55		20		-	
85	27,0	2	12 m ³	16	32 m ³	5	10 m ³	-	-
95	30,0	-	-	7	5,082 m ³	1	0,662 m ³	-	-
Totaux Gr.		3 312	251 m ³	1 617	203 m ³	382	56 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/209 Tri 002

LOT 209		BOULEAU AMELIORATION							
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	5		-		-		-	
35	11,0	12	0,551 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	39		-		-		-	
55	17,5	48	8,379 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	9	1,656 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	8	2,248 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		121	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/209 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 722/2:2019/413, 722/2:2019/414, 722/2:2019/415, 722/2:2019/416

Remarques éventuelles pour le lot 209

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

Lot en 2 parcelles joignantes



INFORMATIONS : SEBILLE Jean-Philippe, 047778.13.66,
 0,3590 Ha; 122 bois; cube moyen : 1963 dm³; circ moyenne : 138 cm; 239 m3 grumes
 Comp/Pa : 821/1

Lieu(x) - dit(s)

FGE DU BATY-SIROUX - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 210		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA SANITAIRE					
		NORMAL		NORMAL					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		1		-		-	
105	33,5	5		3		-		-	
115	36,5	10	19 m ³	9	15 m ³	-	-	-	-
125	40,0	14		2		-		-	
135	43,0	16		7		-		-	
145	46,0	12	77 m ³	7	31 m ³	-	-	-	-
155	49,5	13		5		-		-	
165	52,5	4		1		-		-	
175	55,5	3	51 m ³	4	27 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1		1		-		-	
195	62,0	2	11 m ³	-	3,362 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	4,476 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		82	162 m ³	40	76 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2019/3443/2/210 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 821/1:2019/418, 821/1:2019/417

Remarques éventuelles pour le lot 210

Mesures prises au compas.
 Cubage via hauteur recoupe et décroissance.
 Les épicéas sanitaire datent de 2018.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

10,9900 Ha; 101 bois; cube moyen : 2336 dm³; circ moyenne : 165 cm; 236 m³ grumes; 153 m³ houppiers

Comp/Pa : 732/10

Lieu(x) - dit(s)

FONTAINE - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 300		CHENE		HETRE					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		TRANCHAGE		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	0,984 m ³	1	1,028 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2		9		-	-	-	-
135	43,0	5		7		-	-	-	-
145	46,0	2	13 m ³	10	39 m ³	-	-	-	-
155	49,5	5		8		-	-	-	-
165	52,5	3		8		-	-	-	-
175	55,5	5	30 m ³	8	56 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1		4		-	-	-	-
195	62,0	1	6,118 m ³	6	31 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		3		-	-	-	-
215	68,5	1		5		-	-	-	-
225	71,5	-		4		-	-	-	-
235	75,0	-		-		-	-	-	-
245	78,0	-	7,234 m ³	1	52 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		27	57 m ³	74	179 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			26 m ³		127 m ³	-	-	-	-

931/2019/3443/2/300 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 732/10:2019/252, 732/10:2019/253

Remarques éventuelles pour le lot 300

Mesures prises au compas.

Passage des machines suivant instructions de l'Agent des Forêts.

Les plages de semis sont à préserver.

Les arbres marqués d'un triangle et d'un R sont à préserver.

Débitage du houppier sur place.



INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

7,3100 Ha; 170 bois; cube moyen : 983 dm³; circ moyenne : 107 cm; 167 m³ grumes; 43 m³ houppiers

Comp/Pa : 732/10

Lieu(x) - dit(s)

FONTAINE - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 301		CHENE		HETRE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	CHAUFFAGE			NORMAL		CHAUFFAGE			
Type	NORMAL			NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,172 m ³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	2	0,568 m ³	-	-
75	24,0	8		-		4		-	
85	27,0	16		-		4		-	
95	30,0	20	28 m ³	-	-	11	12 m ³	-	-
105	33,5	29		-		13		-	
115	36,5	6	34 m ³	-	-	11	25 m ³	-	-
125	40,0	10		12		-		-	
135	43,0	4		8		-		-	
145	46,0	-	21 m ³	3	29 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	-		2		-		-	
175	55,5	-	-	2	14 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	2,648 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		93	83 m ³	31	46 m ³	46	38 m ³	-	-
Houp./tail.			11 m ³		25 m ³		7 m ³		-

931/2019/3443/2/301 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 732/10:2019/249, 732/10:2019/250, 732/10:2019/251

Remarques éventuelles pour le lot 301

Des arbres d'avenir marqués de couleur sont à préserver.

Les arbres marqués d'un triangle et d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

0,2500 Ha; 1880 bois; cube moyen : 116 dm³; circ moyenne : 46 cm; 219 m³ grumes

Comp/Pa : 667/1

Lieu(x) - dit(s)

LE GIRIS - cpe 12

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 302		CHENE AMELIORATION		CHENE DEFINITIVE		FEUILLUS DIVERS DEFINITIVE			
Espèce		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité									
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	16		244		55		-	
35	11,0	12	0,844 m ³	331	20 m ³	41	2,931 m ³	-	-
45	14,5	15		399		55		-	
55	17,5	10	2,710 m ³	308	78 m ³	23	8,285 m ³	-	-
65	20,5	15	3,435 m ³	191	44 m ³	26	5,954 m ³	-	-
75	24,0	10		76		11		-	
85	27,0	7		22		3		-	
95	30,0	1	7,104 m ³	5	38 m ³	4	7,855 m ³	-	-
Totaux Gr.		86	14 m ³	1 576	180 m ³	218	25 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-	-	-

931/2019/3443/2/302 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 667/1:2018/217, 667/1:2018/218, 667/1:2018/209, 667/1:2018/211, 667/1:2018/213, 667/1:2018/208, 667/1:2018/214, 667/1:2018/219, 667/1:2018/205, 667/1:2018/207, 667/1:2018/210, 667/1:2018/212, 667/1:2018/216, 667/1:2018/215, 667/1:2018/206

Remarques éventuelles pour le lot 302

Les arbres d'avenir marqués de couleur sont à préserver ainsi que les arbres marqués d'un triangle ou d'un R.



INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56
 0,3740 Ha; 55 bois; cube moyen : 353 dm³; circ moyenne : 64 cm; 19 m³ grumes
 Comp/Pa : 732/2, 734/1

Lieu(x) - dit(s)

FONTAINE - cpe 7, HAYA - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 303		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	7	0,434 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	9		-		-		-	
55	17,5	8	2,824 m ³	2	0,432 m ³	-	-	-	-
65	20,5	7	2,240 m ³	1	0,320 m ³	-	-	-	-
75	24,0	4		3		-		-	
85	27,0	3	3,529 m ³	7	5,454 m ³	-	-	-	-
95	30,0	-		1		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	-	1,946 m ³	-	0,769 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,444 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		41	12 m ³	14	6,975 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2019/3443/2/303 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 732/2:2019/282, 734/1:2019/283

Remarques éventuelles pour le lot 303

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance. Interdiction de passer le ruisseau, treuiller les bois à partir du chemin.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

 5,3700 Ha; 915 bois; cube moyen : 289 dm³; circ moyenne : 58 cm; 264 m³ grumes

Comp/Pa : 634/2, 635/1, 669/2

Lieu(x) - dit(s)

DVT QUEUE DE VACHE - cpe 12, LAID THIER - cpe 6, DEVANT RACELLE - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 304		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	80		-		-		-	
35	11,0	122	9,724 m ³	2	0,124 m ³	-	-	-	-
45	14,5	136		8		-		-	
55	17,5	94	37 m ³	28	6,372 m ³	-	-	-	-
65	20,5	75	24 m ³	48	14 m ³	-	-	-	-
75	24,0	56		44		-		-	
85	27,0	47	56 m ³	28	34 m ³	-	-	-	-
95	30,0	27		21		-		-	
105	33,5	10		8		-		-	
115	36,5	8	41 m ³	7	31 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	2	3,414 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		657	171 m ³	194	85 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/304 Tri 003

LOT 304		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	10		-		-		-	
35	11,0	17	1,087 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	16		-		-		-	
55	17,5	13	3,603 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,900 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4	1,304 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		64	6,894 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/3443/2/304 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 669/2:2018/271, 634/2:2018/274, 634/2:2018/275, 635/1:2018/273, 669/2:2018/272, 669/2:2018/276

Remarques éventuelles pour le lot 304

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements

(écartement entre cloisonnements de 35 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)

Des arbres d'avenir marqués de couleur sont à préserver.

Les arbres marqués d'un triangle et d'un R sont à préserver.

Cloisonnements uniquement dans le comp. 669.1.2.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

8,5000 Ha; 191 bois; cube moyen : 401 dm³; circ moyenne : 70 cm; 77 m³ grumes; 16 m³ houppiers
Comp/Pa : 37/10

Lieu(x) - dit(s)

JUIGES - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 305		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		-		6		-	
35	11,0	15	0,675 m ³	1	0,046 m ³	10	0,574 m ³	-	-
45	14,5	14		6		8		-	
55	17,5	13	3,061 m ³	6	1,410 m ³	10	2,170 m ³	-	-
65	20,5	11	2,519 m ³	7	1,603 m ³	6	1,374 m ³	-	-
75	24,0	6		8		3		-	
85	27,0	2		13		3		-	
95	30,0	-	2,882 m ³	5	12 m ³	2	3,739 m ³	-	-
105	33,5	1		11		1		-	
115	36,5	-	0,799 m ³	8	17 m ³	-	0,839 m ³	-	-
125	40,0	-		8		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	3,255 m ³	2	14 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	-	4,421 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	3,409 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		67	21 m ³	75	46 m ³	49	8,696 m ³	-	-
Houp./tail.			4 m ³		12 m ³		-		-

931/2019/3443/2/305 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 37/10:2019/300, 37/10:2019/298, 37/10:2019/299

Remarques éventuelles pour le lot 305

La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (écartement entre cloisonnements de 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
Abattage suivant direction indiquée sur les bois concernés.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

2,9700 Ha; 260 bois; cube moyen : 665 dm³; circ moyenne : 83 cm; 173 m³ grumes

Comp/Pa : 662/1

Lieu(x) - dit(s)

NEUVE VOIE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 306		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	17	3,961 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	49	17 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	73		-	-	-	-	-	-
85	27,0	49	65 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	30		-	-	-	-	-	-
105	33,5	16		-	-	-	-	-	-
115	36,5	8	53 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	10		-	-	-	-	-	-
135	43,0	3		-	-	-	-	-	-
145	46,0	2	26 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-	-	-	-	-	-
165	52,5	1		-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	7,927 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		260	173 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

931/2019/3443/2/306 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 662/1:2019/712, 662/1:2019/713

Remarques éventuelles pour le lot 306

Mesures prises au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.

Pas de prolongation possible.

Les arbres marqués d'un triangle et d'un R sont à préserver.

Passage par la prairie de Monsieur Legrand, prévenir celui-ci du début de l'exploitation

BOIS FE HODISTER

LOT 300

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE



Propriété HODISTER F.E.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56
 2,9007 Ha; 219 bois; cube moyen : 686 dm³; circ moyenne : 83 cm; 150 m³ grumes
 Comp/Pa : 4/1, 5/1, 6/1, 8/1, 11/1, 15/1

Lieu(x) - dit(s)

Ris de Bage - cpe 1, Bois des Hommes - cpe 1, Champ le Houte - cpe 1, Haie Collas - cpe 1, Hamiafoye - cpe 1, Han de Wez - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 300		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	10	0,736 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	12		-		-		-	
55	17,5	18	6,050 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	29	10 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	28		1		-		-	
85	27,0	37	37 m ³	1	1,117 m ³	-	-	-	-
95	30,0	31		3		-		-	
105	33,5	19		4		-		-	
115	36,5	9	57 m ³	-	6,546 m ³	-	-	-	-
125	40,0	2		3		-		-	
135	43,0	-		4		-		-	
145	46,0	-	2,966 m ³	4	19 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	-	-	1	9,152 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		195	114 m ³	24	36 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2019/5170/2/300 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 8/1:2019/290, 5/1:2019/286, 6/1:2019/289, 4/1:2019/284, 5/1:2019/285, 15/1:2019/287, 11/1:2019/288

Remarques éventuelles pour le lot 300

Bois mesurés au compas.

Cubage via hauteur recoupe et décroissance.



INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56
 2,4387 Ha; 1042 bois; cube moyen : 160 dm³; circ moyenne : 49 cm; 166 m³ grumes
 Comp/Pa : 14/11

Lieu(x) - dit(s)

Sur le Thier - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 301		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	35		51		-		-	
35	11,0	105	6,125 m ³	108	7,005 m ³	-	-	-	-
45	14,5	130		171		-		-	
55	17,5	127	37 m ³	103	39 m ³	-	-	-	-
65	20,5	58	16 m ³	59	17 m ³	-	-	-	-
75	24,0	36		24		-		-	
85	27,0	5		25		-		-	
95	30,0	2	18 m ³	1	25 m ³	-	-	-	-
105	33,5	2	1,746 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		500	79 m ³	542	88 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

931/2019/5170/2/301 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/11:2019/292, 14/11:2019/291

Remarques éventuelles pour le lot 301

Interdiction d'exploitation du 01.04 au 30.06 : Nidification / reproduction.
 Débitage du houpier sur place.

BOIS FE RENDEUX-BAS

LOT 300

Cantonnement LA ROCHE-EN-ARDENNE

Propriété RENDEUX LA F.E. DE RENDEUX-BAS

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56
 0,4765 Ha; 131 bois; cube moyen : 149 dm³; circ moyenne : 48 cm; 19 m3 grumes
 Comp/Pa : 315/11

Lieu(x) - dit(s)

Cresse de Rubureux - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 300		CHENE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
		TAILLIS		TAILLIS					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	7		12		-		-	
35	11,0	12	0,745 m ³	14	0,984 m ³	-	-	-	-
45	14,5	18		17		-		-	
55	17,5	12	3,600 m ³	10	3,341 m ³	-	-	-	-
65	20,5	9	2,241 m ³	5	1,245 m ³	-	-	-	-
75	24,0	3		6		-		-	
85	27,0	1		1		-		-	
95	30,0	1	2,173 m ³	1	3,397 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	2	1,770 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		63	8,759 m ³	68	11 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

931/2019/5339/5/300 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 315/11:2019/313, 315/11:2019/312

Remarques éventuelles pour le lot 300

Des arbres d'avenir marqués de couleur sont à préserver.
 Les arbres marqués d'un triangle et d'un R sont à préserver.

INFORMATIONS : BERTRAND Nestor, 084/47.79.60, 0477 78 13 56

0,1330 Ha; 54 bois; cube moyen : 239 dm³; circ moyenne : 60 cm; 13 m³ grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 314/11

Lieu(x) - dit(s)

A la Fange - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 301		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE TAILLIS		HETRE AMELIORATION CHAUFFAGE TAILLIS		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION CHAUFFAGE TAILLIS			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	Qualité								
	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	-		1		1		-	
35	11,0	-	-	5	0,249 m ³	-	0,019 m ³	-	-
45	14,5	-		8		2		-	
55	17,5	1	0,159 m ³	4	1,300 m ³	7	1,195 m ³	-	-
65	20,5	-	-	4	0,916 m ³	7	1,603 m ³	-	-
75	24,0	1		1		3		-	
85	27,0	1		3		3		-	
95	30,0	-	0,841 m ³	-	1,793 m ³	-	2,475 m ³	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	1	1,028 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	1	1,309 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	1,000 m ³	28	6,595 m ³	23	5,292 m ³	-	-
Houp./tail.			-		1 m ³		-		-

931/2019/5339/5/301 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 314/11:2019/316, 314/11:2019/315, 314/11:2019/314

Remarques éventuelles pour le lot 301

Les bois seront à treuiller; les branches seront à enlever du ruisseau au fur et à mesure de l'exploitation.

MODÈLE DE PROCURATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX AVANT
OU APRÈS EXPLOITATION
A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

Je soussigné

-administrateur-délégué de l'entreprise.....¹,
-gérant de l'entreprise.....¹,
-entrepreneur indépendant¹,

enregistré(e) sous le numéro de TVA

déclare que, me représente

valablement pour l'établissement de l'état des lieux avant ou après l'exploitation des coupes
de bois sur le territoire wallon, pour la période s'étalant du

..... au

Fait à, le

Signature :

Cachet de l'entreprise,

¹ Biffer les mentions inutiles



PEFC/07-21-01

ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

RENDEUX CNE

Propriétaire forestier de 1 720,5794 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-235

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par : ECOCERT Environnement SAS

36, Boulevard de la Bastille

F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts

Avenue Prince de Liège, 7

B-5100 NAMUR

Tel : 081/33.58.42

Personne à contacter : Christian Laurent

Fait à Namur, le 01/08/2017

Signature :

Ir. Ch. LAURENT

Responsable environnemental pour le DNF

COPIE CONFORME

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit

faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

Galerie du Centre Bloc 2, 6ème étage 1000 Bruxelles

Tél.02/223.44.21 Fax.02/223.42.75

info@pefc.be



BOIS CERTIFIES PEFC

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 31 : Délais d'exploitation

§1. Délais d'abattage et de vidange

Abattage et vidange des lots pour le 31 mars (sauf autres dispositions prévues dans les clauses particulières)

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans celles-ci.

§2. Prorogation des délais d'exploitation

La prorogation d'exploitation n'est pas automatique, elle est une procédure exceptionnelle. L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander une prorogation au Chef de Cantonnement du DNF du ressort, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La demande ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Les autres règles relatives aux prorogations des délais sont détaillés à l'article 31 du cahier général des charges.

Article 33 : Sanction : exploitation d'office

Si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste; ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 49 : Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Service forestier est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et des restrictions prévues.

Le Service forestier est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPELS D'IMPOSITIONS DU CODE FORESTIER

Art. 87. A l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1^{er} ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. A l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

Liste limitative de clauses complémentaires globales

1. Lorsque les houppiers sont réservés, la recoupe de la grume doit être faite à hauteur de la section dont la circonférence correspond à la moitié de la circonférence à 1,5 m du sol avant abattage (=hauteur marchande) sauf mention contraire préalable motivée de l'administration venderesse pour les hêtres¹.
2. Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à
 - 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
 - 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts
 - 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.
3. L'état des lieux préalable à l'exploitation est établi en présence d'une personne mandatée par l'acheteur, cette personne sera porteuse d'une procuration selon le modèle ci-joint.
4. Dans le cas de vente de lots de bois de chauffage (de moins de 35 m³), un seul état des lieux sera établi pour l'ensemble des lots par le Chef de Cantonnement et signé par chaque adjudicataire lors de la vente. L'adjudicataire disposera de 10 jours ouvrables suivant la vente pour transmettre ses contestations éventuelles au Chef de cantonnement. Passé ce délai, l'état des lieux sera réputé contradictoire.
5. En plus de la période de suspension prévue à l'article 31, les périodes de suspension d'exploitation suivantes pourront être prévues :
 - Pour les premières éclaircies résineuses (c'est-à-dire pour des peuplements dont la C150 moyenne est inférieure à 70 cm) sans cloisonnements, l'administration venderesse peut prévoir une interdiction d'exploitation mécanisée entre le 15 avril et le 15 juillet. Durant cette période, le débardage au cheval sera alors obligatoire.
 - Pour les feuillus situés dans les compartiments repris en tout ou en partie dans un périmètre Natura 2000, l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin, sauf autorisation conforme à l'article 28, §4 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.
 - Dans les forêts pour lesquelles l'administration venderesse applique les principes de la Circulaire Biodiversité du Département de la Nature et des Forêts, l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin².
6. Les arbres, quilles ou houppiers non délivrés sont réservés.
7. En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsable du triage, dans les clauses particulières.
8. En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteurs utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval.
9. Dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrues et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et, mention en sera faite au catalogue.

¹ Mention contraire valable uniquement hors domaniales.

² Applicable d'office en forêt domaniale.

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
(REPRESENTE PAR	
.....)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input checked="" type="checkbox"/> je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : <input checked="" type="checkbox"/> ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : <input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement ; <input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur marque son accord ; <input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur de l'Administration vendresse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (<i>en toutes lettres</i>) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (*date de la vente + 4 mois*)

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - et en tout cas au plus tard le (*date de la vente + 4 mois*)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra
le (*date*) (**)
à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur ou représentant du propriétaire :

.....

déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)

lors de la vente de bois du (*date*)

à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur des Recettes Domaniales et des Amendes Pénales
Ministère des Finances

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... €	le	au plus tard
..... €	le	
..... €	le	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise

gérant de l'entreprise

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM..... FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Echéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe : m ³ Volume restant sur pied : m ³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha
Je sollicite : <input type="checkbox"/> une première prorogation <input type="checkbox"/> du délai d'abattage <input type="checkbox"/> une seconde prorogation <input type="checkbox"/> du délai de vidange Pour une durée de : <input type="checkbox"/> 1 trimestre <input type="checkbox"/> 2 trimestres <input type="checkbox"/> 3 trimestres <input type="checkbox"/> 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
 Date de fin d'abattage :
 = Nombre de trimestres : x (*) x 1%
 + x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**): ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement

↓

↑

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

↑

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement

↓

↑

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au
 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur

Date Le Chef de Cantonnement

↑

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
 et au Receveur, par copie de l'original

Date Le Directeur

→

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A	
En sa qualité de : <input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous <input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : <input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. <input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à le , en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à	
NOM	PRENOM :
GRADE	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituait le lot n° de la vente du	
adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

VENTE DE BOIS DU 23 septembre 2019

16H

BOIS MARCHAND : 24 LOTS communaux

RENSEIGNEMENTS UTILES OU S'ADRESSER

LIEU DE LA VENTE : SALLE DU FOOT DE RENDEUX-BAS

1. DAINE Cédric, Agent des Eaux et Forêts – 6987 HODISTER

Tél : 084/44.47.23 - 0473/84.90.73

Lots marchands : Lots 100 à 105

- Pour la vente des lots marchands :

* VISITE SUR RDV.

2. SEBILLE Jean-Philippe, Agent des Eaux et Forêts – OPPAGNE

Tél : 0477/78.13.66

Lots marchands : lots 200 à 210

- Pour la vente des lots marchands :

* VISITE SUR RDV.

3. BERTRAND Nestor, Agent des Eaux et Forêts – 6987 CHEOUX

Tél : 084/47.79.60 – 0477/78.13.56

Lots marchands : lots 300 à 306

- Pour la vente des lots marchands :

* VISITE SUR RDV.